

MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2021

POSTES A PROFIL et A EXIGENCE PARTICULIERE : Informations relatives à la campagne de recrutement

Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

■ LISTE DES POSTES

Postes relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH) :

- conseiller pédagogique ASH
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- enseignant éducateur en internat EREA
- coordinateur pédagogique en Etablissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante

Autres postes :

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A et enseignants itinérants pour les EANA
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (4 ¼ de décharge)

■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 2 temps selon le calendrier ci-dessous.

	Appel à candidature	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
VAGUE 1	Lundi 8 mars 2021 à partir de 16h00	Du mardi 9 mars au dimanche 14 mars 2021 minuit	Du mercredi 17 mars au vendredi 19 mars 2021	Lundi 22 mars 2021
VAGUE 2 <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 1</i>	Mardi 23 mars 2021 à partir de 14h00	Du mardi 23 mars au jeudi 25 mars 2021 12h00	Du mercredi 31 mars au vendredi 2 avril 2021 à partir de 14h00	Lundi 5 avril 2021

■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 2 phases)

► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de postes seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne, Rubrique « **Espace professionnel** » / « **Premier degré public** » / « **mobilité** ».

► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr

► Communication :

Publication

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF.
Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

Commission d'entretien

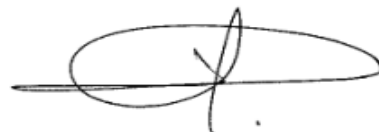
Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

Résultats

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

NB : La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par monsieur l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement

L'inspecteur d'académie



Jacques CAILLAUT